



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le jeudi 17 août 2017 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Sébastien Labelle, conseiller en sécurité incendie et civile et madame France D'Amour, greffière.

Sont absents, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Marc Roy et le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CA 17-08-17-01** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 01.

**Proposition adoptée.**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA 17-08-17-02** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2017 : ADOPTION**

**CA 17-08-17-03** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 6 juillet 2017 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**



### 5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

**CA 17-08-17-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 17-08-17 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 17-08-17, le tout en fonction du budget adopté »



Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

### 5.1.2 REPRÉSENTANT DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC POUR L'INSCRIPTION À MON DOSSIER : NOMINATION ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le ministre du Revenu du Québec doit communiquer avec un représentant de la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant le dossier fiscal et l'inscription à Mon dossier via clicSÉCUR;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que l'adjointe aux services administratifs et comptables soit nommée à titre de représentante principale et à titre de responsable des services électroniques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec Revenu Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que le directeur général adjoint et la technicienne en comptabilité soient également nommés en cas de remplacement;

POUR CES MOTIFS,

**CA 17-08-17-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**de nommer et d'autoriser** madame Linda Lecompte, adjointe aux services administratifs et comptables **d'agir** à titre de représentante pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec Revenu Québec et **de nommer** monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame Natacha Latour, technicienne en comptabilité à titre de représentants en remplacement de l'adjointe aux services administratifs et comptables et qu'ils **soient autorisés** à :

1. Consulter le dossier de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et agir au nom et pour son compte, pour toutes les périodes et toutes les années d'impositions (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec elle par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
2. Effectuer l'inscription de la MRC de Vaudreuil-Soulanges aux fichiers de Revenu Québec;
3. Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;



4. Effectuer l'inscription de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à clicSÉCUR - Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
5. Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises;

et **d'accepter** que le ministre du Revenu du Québec communique aux représentants, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

**Proposition adoptée.**

**5.1.3 APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS**

**5.1.3.1 LIGNES DIRECTRICES DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES POUR LA VENTE DE TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT : DEMANDE D'APPUI**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

**5.1.3.2 MRC DU DOMAINE-DU-ROY - RÉOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HEDWIGE - REDDITION DE COMPTES DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERL) POUR LES DÉPENSES D'ENTRETIEN D'HIVER : DEMANDE D'APPUI**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

**5.1.4 POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ET RÉCEPTIONS : DÉPÔT**

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document et il explique les modifications à la Politique de remboursement des dépenses et réceptions à la suite du projet de loi 122 et des recommandations des membres de la table finances. Cette politique sera déposée à la prochaine séance du conseil pour adoption.

**5.2 GREFFE ET LÉGISLATION**

**5.2.1 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2018 : DÉPÔT**

Madame France D'Amour, greffière, présente un calendrier proposant les dates des séances ordinaires du conseil et du comité administratif pour l'année 2018. Les membres demandent que les séances du comité administratif débutent à 13 h 30. Le calendrier sera déposé à la prochaine séance du conseil pour adoption.

**5.3 BÂTIMENTS**

**5.3.1 SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DU SYSTÈME D'ALARME DU PÔLE CIVIQUE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la résiliation du contrat avec la compagnie ADT Security Services pour la surveillance et l'entretien du système d'alarme du Pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir un nouveau contrat pour la surveillance et l'entretien du système d'alarme du Pôle civique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017;



CONSIDÉRANT QUE le système de surveillance doit comprendre une alarme intrusion avec visite de garde, une alarme de feu et un système de caméra;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Sécurité Quenneville inc.;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 700;

POUR CES MOTIFS,

**CA 17-08-17-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'octroyer** un contrat de douze mois à Sécurité Quenneville inc. pour la surveillance et l'entretien du système d'alarme du Pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la somme de 3 081,33 \$ taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

### 5.3.2 DOMMAGES PAR L'EAU - ENTENTE DE NON-RENONCIATION : SUIVI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document en informant que l'assureur couvrira les dommages causés par le dégât d'eau du 12 mai 2017 sur le toit du 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion.

## 6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

## 7. RESSOURCES HUMAINES

### 7.1 POSTE DE TECHNICIEN EN GÉOMATIQUE : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale en géomatique conclue en juillet 2016;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de technicien en géomatique en juin 2017;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation du candidat retenu;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 610 00 141 – 10 %
- 02 690 00 141 – 10 %
- 02 130 01 141 – 60 %
- 02 220 00 141 – 7 %
- 02 290 00 141 – 1 %
- 02 460 00 141 – 10 %
- 02 400 00 141 – 1 %
- 02 320 00 141 – 1 %

POUR CES MOTIFS,

**CA 17-08-17-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**d'entériner** l'embauche de monsieur Pier-Antoine Auger à titre de technicien en géomatique pour une durée indéterminée, à temps plein, 35 heures par semaine, à compter du 31 juillet 2017, selon la classe 5, échelon 3 de la convention collective en vigueur.



**Proposition adoptée.**

**7.2 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES  
DU 9 AOÛT 2017 : ADOPTION**

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

**7.3 POSTE DE SPÉCIALISTE EN GÉOMATIQUE : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de spécialiste en géomatique en août 2017;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation du candidat retenu;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 120 00 141 – 2 %  
02 610 00 141 – 20 %  
02 690 00 141 – 5 %  
02 130 00 141 – 25 %  
02 220 00 141 – 20 %  
02 290 00 141 – 5 %  
02 460 00 141 – 20 %  
02 400 00 141 – 2 %  
02 320 00 141 – 1 %

POUR CES MOTIFS,

**CA 17-08-17-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**d'entériner** l'embauche de monsieur Julien Belvisi à titre de spécialiste en géomatique pour une durée indéterminée, à temps plein, 35 heures par semaine, à compter du 5 septembre 2017, selon la classe 7, échelon 9 de la convention collective en vigueur.

**Proposition adoptée.**

**8. SÉCURITÉ**

**8.1 SÉCURITÉ CIVILE**

**8.1.1 COMITÉ DE COORDINATION - INONDATIONS PRINTANIÈRES 2017 : SUIVI**

Monsieur Sébastien Labelle, conseiller en sécurité incendie et civile, résume la dernière rencontre du comité de coordination des inondations du printemps 2017 tenue le 10 août dernier. La rencontre portait principalement sur les familles à relocaliser rapidement en raison de la rentrée scolaire.

**9. COUR MUNICIPALE**

Aucun sujet traité.

**10. ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet traité.



## 11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

#### 11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

##### 11.1.1.1 VILLE DE L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENTS NUMÉRO 666-2 ET 677-1

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 666-2 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 666 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H-98;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 677-1 a pour objet la modification du Règlement sur les permis et certificats numéro 667 afin de modifier la classification des permis et des certificats d'autorisation;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 666-2 et 677-1 de la ville de L'Île-Perrot indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 17-08-17-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 666-2 et 677-1 de la ville de L'Île-Perrot.

**Proposition adoptée.**

##### 11.1.1.2 VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENTS NUMÉRO 439-3, 440-13 ET 515-5

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 439-3 a pour objet de modifier les normes régissant les types de fondations selon la nature des travaux du Règlement de construction numéro 439;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 440-13 a pour objet de modifier le Règlement numéro 440 sur les permis et certificats, notamment pour se conformer aux nouvelles exigences du cadre normatif applicable aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 515-5 a pour objet d'ajouter des objectifs et critères applicables aux zones C-403, C-404 et H-411;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 439-3, 440-13 et 515-5 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 17-08-17-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 439-3, 440-13 et 515-5 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

**Proposition adoptée.**



### 11.1.1.3 VILLE DE RIGAUD - RÈGLEMENTS NUMÉRO 272-09-2017, 274-04-2017, 275-16-2017, 276-06-2017, 345-01-2017, 347-2017 ET 350-2017

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 272-09-2017 a pour objet d'amender le Règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 272-2010, tel qu'amendé, de façon à modifier les affectations du sol et les usages autorisés dans le parc industriel du Docteur-Oscar-Gendron et dans le parc industriel J.-Marc-Séguin;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 274-04-2017 a pour objet d'amender le Règlement de construction numéro 274-2010, tel qu'amendé, de façon à abroger l'article relatif aux nouvelles constructions, aux nouveaux ouvrages et aux travaux de rénovation et de transformation dans les zones sujettes à des mouvements de terrain afin de les gérer uniquement dans le règlement de zonage et en conformité avec les dispositions de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 275-16-2017 a pour objet d'amender le Règlement relatif au zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé, de façon à modifier plusieurs dispositions;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 276-06-2017 a pour objet d'amender le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 276-2010, tel qu'amendé, de façon à modifier plusieurs dispositions;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 345-01-2017 a pour objet d'amender le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 345-2016, tel qu'amendé, de façon à soustraire de l'application du PIIA la zone C-107 pour le secteur industriel du Docteur-Oscar-Gendron;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 347-2017 a pour objet d'adopter un règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.);

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 350-2017 a pour objet d'adopter un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 272-09-2017, 274-04-2017, 275-16-2017, 276-06-2017, 345-01-2017, 347-2017 et 350-2017 de la ville de Rigaud indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 17-08-17-11** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 272-09-2017, 274-04-2017, 275-16-2017, 276-06-2017, 345-01-2017, 347-2017 et 350-2017 de la ville de Rigaud.

**Proposition adoptée.**

### 11.1.1.4 VILLE DE SAINT-LAZARE - RÈGLEMENTS NUMÉRO 1021 ET 1022

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1021 a pour objet de modifier le Plan d'urbanisme numéro 770 aux fins d'autoriser l'ouverture de rues à l'intérieur d'une partie de l'aire d'affectation « agricole équestre »;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1022 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 771 et le Règlement de lotissement numéro 772 aux fins d'assurer la conformité au Règlement numéro 1021;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 1021 et 1022 de la ville de Saint-Lazare indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;



POUR CES MOTIFS,

**CA 17-08-17-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 1021 et 1022 de la ville de Saint-Lazare.

**Proposition adoptée.**

**11.1.1.5 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENTS NUMÉRO 1274-26, 1275-257, 1275-258, 1275-260, 1277-18 ET 1740**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1274-26 a pour objet de modifier le Règlement sur les permis et certificats et de régie interne numéro 1274 en ajoutant quelques définitions en concordance au Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270-49 intégrant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood-De Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-257 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 1275 en concordance au Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270-49 intégrant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood-De Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-258 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites des zones H1-411 et H1-446;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-260 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 1275 relativement aux normes d'affichage pour certains établissements commerciaux ainsi que la grille des usages et des normes des zones C3-353, C3-356 et C3-357;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1277-18 a pour objet de modifier le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1277 afin d'établir les critères et objectifs pour le nouveau Quartier Harwood en concordance au Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270-49 intégrant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood-De Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1740 est le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 1274-26, 1275-257, 1275-258, 1275-260, 1277-18 et 1740 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 17-08-17-13** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 1274-26, 1275-257, 1275-258, 1275-260, 1277-18 et 1740 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

**Proposition adoptée.**

**11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

**11.2.1 TRAVAUX CANAL DE SOULANGES À LES COTEAUX - CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.



**12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**

Aucun sujet traité.

**13. DÉVELOPPEMENT**

**13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**13.1.1 FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) - COMITÉS RÉGIONAUX ET TRAITEMENT DE PROJETS : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

**14. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet traité.

**15. RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité.

**16. LOGEMENT SOCIAL**

**16.1 CORRESPONDANCE DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

**16.2 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CA 17-08-17-14** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**de lever** la séance à 13 h 33.

**Proposition adoptée.**

**16.3 REPRISE DE LA SÉANCE**

**CA 17-08-17-15** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

**de reprendre** la séance à 13 h 58.

**Proposition adoptée.**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question n'est posée par les citoyens.



---

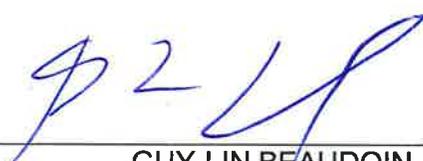
**18. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA 17-08-17-16** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que la séance soit levée à 13 h 59.

**Proposition adoptée.**

  
\_\_\_\_\_  
JEAN A. LALONDE  
Préfet

  
\_\_\_\_\_  
GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier